

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 6 septembre 2022
Convocation du 30/08/2022

N° 2022_09_009

Objet : Enfance - Demande de subvention Jeunesse – Conseil Départemental

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orgnac l'Aven, salle polyvalente sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED Thierry BESANCENOT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, , Nathalie VOLLE, Éric TOULOUSE en remplacement de Jean-Yvon MAUDUIT, Alain SUREL en remplacement d'Yvon VENTALON

Absents excusés : Claude AGERON, Lison BOICHUT, Bernard CONSTANT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yvon VENTALON

Pouvoirs Claude AGERON à Luc PICHON, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36
Vote contre : pour : 36 abstention :

Guy Clément, vice-Président en charge de l'enfance, du social, de la culture et du sport informe les conseillers que le Département peut soutenir financièrement les actions jeunesse du territoire par l'octroi d'une subvention à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Cette subvention peut soutenir du fonctionnement, de l'investissement et/ou une partie de la masse salariale. La Communauté de Communes demande donc une subvention à hauteur de 15 000 €.

Le vice-Président rappelle aux conseillers les actions concernées : les interventions dans les collèges du territoire ; les chantiers participatifs, les ateliers de formation / sensibilisation à destination des professionnels de l'animation socio-culturelle de la jeunesse, les "aide-anims" (action insertion jeunesse), les ateliers de prévention, les accueils et ateliers « Emergence de projet ».

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur la demande d'aide financière d'un montant de 15 000 €, auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire, sur la présentation du vice-Président en charge l'enfance, du social, de la culture et du sport et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Approuve la demande d'une aide financière de 15 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche pour soutenir les actions jeunesse.

Autorise le Président à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

